

CONSEIL DE RECHERCHES EN SCIENCES HUMAINES

ÉTATS FINANCIERS (non audités)

Pour l'exercice se terminant le 31 mars 2023

Déclaration de responsabilité de la direction englobant le contrôle interne en matière de rapports financiers

La responsabilité de l'intégrité et de l'objectivité des états financiers ci-joints pour l'exercice ayant pris fin le 31 mars 2023 et de tous les renseignements qui y figurent incombe à la direction du Conseil de recherches en sciences humaines (CRSH). Ces états financiers ont été préparés par la direction, conformément aux politiques comptables du gouvernement qui reposent sur les normes comptables du secteur public gouvernement.

La direction est responsable de l'intégrité et de l'objectivité des données qui se trouvent dans les présents états financiers. Certains renseignements présentés dans les états financiers sont fondés sur les meilleures estimations et le jugement de la direction compte tenu de l'importance relative des postes en question. Pour s'acquitter de ses obligations au chapitre de la comptabilité et de la présentation de rapports, la direction tient des comptes qui permettent l'enregistrement centralisé des opérations financières du CRSH. Les renseignements financiers présentés aux fins de l'établissement des Comptes publics du Canada et figurant dans le *Rapport ministériel sur les résultats* du CRSH concordent avec ces états financiers.

Il incombe aussi à la direction de tenir un système efficace de contrôle interne en matière de rapports financiers (CIRF), conçu pour donner une assurance raisonnable que l'information financière est fiable, que les actifs sont protégés et que les opérations sont autorisées et enregistrées adéquatement, conformément à la *Loi sur la gestion des finances publiques* et à d'autres lois, règlements, autorisations et politiques applicables.

La direction veille également à assurer l'objectivité et l'intégrité des données figurant dans ses états financiers en choisissant soigneusement des employés qualifiés et en assurant leur formation et leur perfectionnement, en prenant des dispositions pour assurer une répartition appropriée des responsabilités, en établissant des programmes de communication pour faire en sorte que tous les membres du CRSH sont au fait des règlements, des politiques, des normes et des pouvoirs de la direction, et en procédant tous les ans à une évaluation fondée sur le risque de l'efficacité du système de CIRF.

Le système de CIRF est conçu pour atténuer les risques à un niveau raisonnable fondé sur un processus continu qui vise à identifier les risques clés, à évaluer l'efficacité des contrôles clés associés, et à apporter les ajustements nécessaires.

Une évaluation fondée sur le risque du système de CIRF pour l'exercice ayant pris fin le 31 mars 2023 a été réalisée conformément à la Politique sur la gestion financière du Conseil du Trésor, et ses résultats ainsi que les plans d'action qui en découlent sont résumés en annexe.

L'efficacité et la pertinence du système de contrôle interne du CRSH sont examinées dans le cadre du travail effectué par le personnel de l'audit interne, qui procède à des audits périodiques des différents secteurs opérationnels du CRSH, et par le comité de vérification indépendant, qui surveille les responsabilités de la direction en vue de maintenir des systèmes de contrôle adéquats et la qualité des rapports financiers, et qui recommande les états financiers au Président.

Dr. Ted Hewitt
Président

Dominique Osterrath
Dirigeante principale des finances

Ottawa, Canada

Le 22 août 2023

CONSEIL DE RECHERCHES EN SCIENCES HUMAINES

État de la situation financière

au 31 mars

(en milliers de dollars)

	<u>2023</u>	<u>2022</u>
Passifs		
Créditeurs et charges à payer [Note 4]	7 209	7 315
Indemnités de vacances et de congés compensatoires	2 372	2 095
Revenus reportés [Note 5]	253	261
Avantages sociaux futurs [Note 6b]	90	97
Total des passifs nets	<u>9 924</u>	<u>9 768</u>
Actifs financiers		
Montant à recevoir du Trésor	6 748	6 671
Débiteurs et avances [Note 7]	825	983
Total des actifs financiers nets	<u>7 573</u>	<u>7 654</u>
Dette nette	<u>2 351</u>	<u>2 114</u>
Actifs non financiers		
Charges payées d'avance	257	283
Immobilisations corporelles [Note 8]	2 664	2 658
Total des actifs non financiers	<u>2 921</u>	<u>2 941</u>
Situation financière nette [Note 9]	<u><u>570</u></u>	<u><u>827</u></u>

Obligations contractuelles et engagements [Note 10]

Les notes complémentaires font partie intégrante des états financiers.

Original signé par

Dr. Ted Hewitt
Président

Ottawa, Canada
Le 22 août 2023

Original signé par

Dominique Osterrath
Dirigeante principale des finances

CONSEIL DE RECHERCHES EN SCIENCES HUMAINES
État des résultats et de la situation financière nette ministérielle
pour l'exercice terminé le 31 mars
(en milliers de dollars)

	<u>2023</u>	<u>2023</u>	<u>2022</u>
	Résultats prévus		
Charges			
Financement de la Recherche et Formation en Sciences Humaines	629 336	590 518	505 915
Soutien institutionnel aux coûts indirects de la recherche	427 610	452 411	429 463
Services internes	20 808	21 649	20 383
Total des charges	1 077 754	1 064 578	955 761
Revenus			
Revenus divers	108	130	143
Total des revenus	108	130	143
Coût de fonctionnement net avant le financement du gouvernement et les transferts	1 077 646	1 064 448	955 618
Financement du gouvernement et transferts			
Encaisse nette fournie par le gouvernement du Canada		1 060 334	950 710
Variations des montants à recevoir du Trésor		77	305
Services communs fournis gratuitement par d'autres ministères [Note 11a]		3 778	4 751
Autres éléments d'actifs transférés à d'autres ministères gouvernementaux [Note 11c]		2	3
Total du financement du gouvernement et les transferts		1 064 191	955 769
Coût de fonctionnement net après le financement du gouvernement et les transferts		(257)	151
Situation financière nette ministérielle - début de l'exercice		827	676
Situation financière nette ministérielle - fin de l'exercice		570	827

Information sectorielle [Note 12]

Les notes complémentaires font partie intégrante des états financiers.

CONSEIL DE RECHERCHES EN SCIENCES HUMAINES**État de la variation de la dette nette ministérielle****pour l'exercice terminé le 31 mars**

(en milliers de dollars)

	<u>2023</u>	<u>2022</u>
Coût de fonctionnement net après le financement du gouvernement et les transferts	257	(151)
Variation due aux immobilisations corporelles		
Acquisition d'immobilisations corporelles [Note 8]	308	1 449
Amortissement des immobilisations corporelles [Note 8]	(303)	(104)
Radiations des immobilisations corporelles [Note 8]	1	-
Perte nette sur l'aliénation d'immobilisations corporelles incluant les ajustements [Note 8]	-	(7)
Produit de l'aliénation des immobilisations corporelles [Note 8]	-	(16)
Total de la variation due aux immobilisations corporelles	<u>6</u>	<u>1 322</u>
Variation due aux charges payées d'avance	(26)	(152)
Augmentation (diminution) nette de la dette nette ministérielle	<u>237</u>	<u>1 019</u>
Dette nette ministérielle - début de l'exercice	2 114	1 095
Dette nette ministérielle - fin de l'exercice	<u>2 351</u>	<u>2 114</u>

Les notes complémentaires font partie intégrante des états financiers.

CONSEIL DE RECHERCHES EN SCIENCES HUMAINES**État des flux de trésorerie****pour l'exercice terminé le 31 mars**

(en milliers de dollars)

	<u>2023</u>	<u>2022</u>
Activités de fonctionnement		
Coût de fonctionnement net avant le financement du gouvernement et les transferts	1 064 448	955 618
Éléments n'affectant pas l'encaisse :		
Amortissement des immobilisations corporelles [Note 8]	(303)	(104)
Radiations des immobilisations corporelles [Note 8]	1	-
Perte nette sur l'aliénation d'immobilisations corporelles [Note 8]	-	(7)
Services communs fournis gratuitement par d'autres ministères [Note 11a]	(3 778)	(4 751)
Autres éléments d'actifs transférés à d'autres ministères gouvernementaux [Note 11c]	(2)	(3)
Variations de l'état de la situation financière :		
Diminution (augmentation) des créditeurs et des charges à payer [Note 4]	106	(561)
Augmentation des indemnités de vacances et de congés compensatoires	(277)	(727)
Diminution des revenus reportés [Note 5]	8	18
Diminution des avantages sociaux futurs [Note 6b]	7	29
Diminution des débiteurs et avances [Note 7]	(158)	(83)
Diminution des charges payées d'avance	(26)	(152)
Encaisse utilisée pour les activités de fonctionnement	1 060 026	949 277
Activités d'investissement en immobilisations		
Acquisition d'immobilisations corporelles [Note 8]	308	1 449
Produit de l'aliénation des immobilisations corporelles [Note 8]	-	(16)
Encaisse utilisée pour les activités d'investissement en immobilisations	308	1 433
Activités de financement	-	-
Encaisse nette fournie par le gouvernement du Canada	<u>1 060 334</u>	<u>950 710</u>

Les notes complémentaires font partie intégrante des états financiers.

Conseil de recherches en sciences humaines
Notes afférentes aux états financiers
Pour l'exercice se terminant le 31 mars

1. Pouvoirs et objectifs

Le Conseil de recherches en sciences humaines (CRSH) a été établi en 1977 par la *Loi sur le Conseil de recherches en sciences humaines*, et est un établissement public nommé à l'Annexe II de la *Loi sur la gestion des finances publiques*. Le mandat du CRSH est de promouvoir et de soutenir la recherche et l'érudition dans le domaine des sciences humaines. Les subventions, les bourses et les dépenses de fonctionnement du CRSH sont financées par des crédits budgétaires annuels. Les avantages sociaux des employés sont financés par des affectations législatives. Le CRSH atteint ses objectifs au moyen des programmes suivants :

a) Financement de la recherche et de la formation en sciences humaines

Le CRSH, par l'entremise de subventions et de bourses, encourage et appuie la recherche et la formation en recherche dans le domaine des sciences humaines afin de développer les talents, de produire des connaissances et d'établir des liens en vue d'obtenir des résultats sociaux, culturels et économiques pour les Canadiens.

b) Soutien institutionnel aux coûts indirects de la recherche

Au nom du Conseil de recherches en sciences naturelles et en génie du Canada (CRSNG) et des Instituts de recherche en santé du Canada, le CRSH fournit un soutien financier à des universités, à des collèges, à des hôpitaux et à des instituts de recherche affiliés afin de rembourser une partie des coûts indirects associés à la recherche financée.

c) Services internes

Le CRSH et le CRSNG partagent des services internes pour l'administration générale, les ressources humaines, les finances, l'administration des octrois, la gestion et la technologie de l'information, l'évaluation des programmes et les services de vérification. Ce modèle de services administratifs communs s'est révélé très efficace pour les deux organismes subventionnaires fédéraux. De plus, le CRSH dispose de ses propres services organisationnels pour répondre aux besoins distincts de l'organisme en matière de gouvernance, de politiques, de planification, de statistiques, de mesure du rendement, de communications et de relations internationales. Les Services internes fournissent un soutien à l'ensemble de l'organisation sous forme de fonds de fonctionnement et d'entretien. Ils sont nécessaires pour appuyer l'exécution des programmes et d'autres obligations organisationnelles et comprennent des activités qui s'appliquent à l'ensemble de l'organisation, plutôt que celles qui appuient un programme particulier.

2. Sommaire des principales conventions comptables

Les présents états financiers ont été préparés conformément aux conventions comptables du gouvernement énoncées ci-après, lesquelles s'appuient sur les normes comptables canadiennes pour le secteur public. La présentation et les résultats qui découlent de l'utilisation des conventions comptables énoncées ne donnent lieu à aucune différence importante par rapport aux normes comptables canadiennes pour le secteur public.

Les principales conventions comptables sont les suivantes :

Conseil de recherches en sciences humaines
Notes afférentes aux états financiers
Pour l'exercice se terminant le 31 mars

a) Autorisations parlementaires

Le CRSH est financé par le gouvernement du Canada au moyen d'autorisations parlementaires. La présentation des autorisations accordées au CRSH ne correspond pas à la présentation de l'information financière selon les principes comptables généralement reconnus, puisqu'elles sont en majeure partie fondées sur les besoins de trésorerie. Par conséquent, les postes comptabilisés dans l'état des résultats et de la situation financière nette ministérielle ainsi que dans l'état de la situation financière ne sont pas nécessairement les mêmes que ceux qui sont prévus par les autorisations parlementaires. La note 3 présente un rapprochement entre les deux méthodes de présentation des rapports financiers. Les montants des résultats prévus inclus dans les sections « Charges » et « Revenus » de l'État des résultats et de la situation financière nette ministérielle correspondent aux montants rapportés dans l'État des résultats prospectifs intégrés au *Plan ministériel 2022-2023*. Les montants des résultats prévus ne sont pas inclus dans la section « Financement du gouvernement et transferts » de l'État des résultats et de la situation financière nette ministérielle ni dans l'État de la variation de la dette nette ministérielle parce que ces montants n'ont pas été inclus dans le *Plan ministériel 2022-2023* du CRSH.

b) Encaisse nette fournie par le gouvernement du Canada

Le CRSH fonctionne au moyen du Trésor, qui est administré par le receveur général du Canada. La totalité de l'encaisse reçue par le CRSH est déposée au Trésor, et tous les décaissements faits par le CRSH sont prélevés sur le Trésor. L'encaisse nette fournie par le gouvernement est la différence entre toutes les entrées de fonds et toutes les sorties de fonds, y compris les opérations entre ministères au sein du gouvernement fédéral.

c) Montants à recevoir du Trésor

Le montant à recevoir du Trésor découle d'un écart temporaire entre le moment où une opération affecte les autorisations de l'organisme et le moment où elle est traitée par le Trésor. Le montant à recevoir du Trésor correspond au montant net de l'encaisse que le CRSH a le droit de prélever du Trésor sans autre affectation d'autorisations pour s'acquitter de ses passifs.

d) Revenus

Les revenus divers sont constatés dans l'exercice où s'est produite l'opération ou l'activité qui leur a donné lieu.

Les fonds reçus de tiers de l'extérieur à des fins précises sont comptabilisés à leur réception à titre de revenus reportés. Les revenus sont ensuite constatés dans la période au cours de laquelle les dépenses connexes sont réalisées.

Les revenus divers comprennent les revenus disponibles et non disponibles. Les revenus non disponibles ne peuvent pas être utilisés pour acquitter les passifs du CRSH. Bien que le président se doive de maintenir le contrôle comptable, il n'a aucun pouvoir en ce qui concerne l'utilisation des revenus non disponibles. Par conséquent, les revenus non disponibles sont gagnés au nom du gouvernement du Canada et, dès lors, sont présentés comme une réduction des revenus bruts du CRSH.

Conseil de recherches en sciences humaines
Notes afférentes aux états financiers
Pour l'exercice se terminant le 31 mars

e) Dépenses

Les charges sont comptabilisées selon la méthode de la comptabilité d'exercice.

Les subventions et bourses (paiements de transfert) sont enregistrées comme charges lorsque l'autorisation de paiement existe et que le bénéficiaire a satisfait aux critères d'admissibilité ou aux droits établis pour le programme de paiements de transfert.

Les indemnités de vacances et de congés compensatoires sont passées en charges au fur et à mesure que les employés en acquièrent les droits en vertu de leurs conditions d'emploi.

Les services fournis gratuitement par d'autres ministères pour les locaux et les cotisations de l'employeur aux régimes de soins de santé et de soins dentaires sont comptabilisés à titre de charges de fonctionnement selon leur coût estimatif. Ces montants sont également présentés à titre de financement public.

f) Avantages sociaux futurs

(i) Prestations de retraite : Les employés admissibles participent au Régime de retraite de la fonction publique (le Régime), un régime d'avantages sociaux multiemployeurs administré par le gouvernement. Les cotisations du CRSH sont passées en charges dans l'exercice au cours duquel les services sont rendus et représentent l'obligation totale du CRSH au titre du Régime. La responsabilité du CRSH à l'égard du Régime se limite à ses cotisations. Les excédents ou les déficits actuariels sont constatés dans les états financiers du gouvernement, le répondant du Régime.

(ii) Indemnités de départ : L'accumulation des indemnités de départ volontaire a cessé pour les groupes d'employés admissibles. L'obligation de payer au titre des services rendus pour les employés qui n'ont pas retiré d'indemnités est calculée à l'aide de l'information provenant des résultats du passif déterminé sur une base actuarielle au titre des prestations de départ pour l'ensemble du gouvernement.

g) Débiteurs et avances

Les débiteurs et les avances sont présentés au moindre du coût ou de la valeur nette de réalisation. Une provision est établie pour les débiteurs et les avances dont le recouvrement est incertain.

Le risque de crédit est le risque qu'une partie à un instrument financier manque à l'une de ses obligations et amène de ce fait l'autre partie à subir une perte financière. Le CRSH n'est pas exposé à un risque de crédit important. Les créances et les avances sont payables sur demande. Les créances et les avances représentent en majorité des sommes dues par des universités canadiennes et d'autres ministères et organismes publics, pour lesquels le risque de pertes est minime. L'exposition maximale de l'entité au risque de crédit est égale à la valeur comptable de ses créances et avances.

h) Passifs éventuels

Conseil de recherches en sciences humaines
Notes afférentes aux états financiers
Pour l'exercice se terminant le 31 mars

Les passifs éventuels sont des obligations éventuelles qui peuvent devenir réelles selon la réalisation ou non d'un ou de plusieurs événements futurs. Dans la mesure où l'événement futur risque de se produire ou non et si l'on peut établir une estimation raisonnable de la perte, on comptabilise un passif estimatif et une charge. Si la probabilité ne peut être déterminée ou s'il est impossible de faire une estimation raisonnable du montant, l'éventualité est présentée dans les notes complémentaires aux états financiers.

i) Incertitude de mesure

La préparation des états financiers exige de la direction qu'elle fasse des estimations et pose des hypothèses qui ont une incidence sur la somme des actifs, des passifs, des revenus et des charges présentés dans les états financiers et dans les notes complémentaires au 31 mars. Au moment de la préparation des présents états financiers, la direction considère que les estimations et les hypothèses sont raisonnables. Les principaux éléments pour lesquels des estimations sont faites sont le passif au titre d'avantages sociaux futurs et la durée de vie utile et l'évaluation des immobilisations corporelles. Il se pourrait que les résultats réels diffèrent nettement des estimations. Les estimations de la direction sont examinées périodiquement et, à mesure que les rajustements deviennent nécessaires, ceux-ci sont constatés dans les états financiers de l'exercice où ils sont connus.

j) Opérations entre apparentés

Les opérations entre apparentés, autres que les opérations entre entités, sont comptabilisées à la valeur d'échange.

Les opérations interentités sont des opérations effectuées entre des entités sous contrôle commun. Les opérations interentités, autres que les opérations de restructuration, sont comptabilisées sur une base brute et sont évaluées à la valeur comptable, sauf pour ce qui suit :

- i) Les services à recouvrements de coûts sont comptabilisés à titre de revenus et de dépenses sur une base brute et mesurés à la valeur d'échange.
- ii) Certains services reçus gratuitement sont comptabilisés aux fins des états financiers ministériels à la valeur comptable. D'autres opérations entre apparentés, autres que les opérations entre entités, sont comptabilisées à la valeur d'échange.

3. Autorisations parlementaires

Le CRSH reçoit son financement au moyen d'autorisations parlementaires annuelles. Les éléments comptabilisés dans l'état de la situation financière ainsi que dans l'état des résultats et de la situation financière nette ministérielle d'un exercice peuvent être financés au moyen d'autorisations parlementaires accordées dans un exercice précédent, dans l'exercice en cours ou dans un exercice futur. Par conséquent, les résultats d'exploitation du CRSH pour l'exercice diffèrent selon qu'ils sont présentés en appliquant le financement attribué par le gouvernement ou la méthode de la comptabilité d'exercice. Les différences sont rapprochées dans les tableaux qui suivent :

Conseil de recherches en sciences humaines
Notes afférentes aux états financiers
Pour l'exercice se terminant le 31 mars

a) Rapprochement du coût de fonctionnement net et des autorisations parlementaires de l'exercice en cours utilisées

	<u>2023</u>	<u>2022</u>
	(en milliers de dollars)	
Coût de fonctionnement net avant le financement du gouvernement et les transferts	1 064 448	955 618
Ajustements pour les postes qui ont une incidence sur le coût de fonctionnement net, mais qui		
Revenus	110	123
Amortissement des immobilisations corporelles	(303)	(104)
Radiations des immobilisations corporelles	1	-
Perte sur l'aliénation d'immobilisations corporelles	-	(7)
Services communs fournis gratuitement par d'autres ministères	(3 778)	(4 751)
Augmentation des indemnités de vacances et congés compensatoires	(277)	(727)
Diminution des avantages sociaux futurs	7	29
Remboursement de charges des exercices antérieurs	2 195	64 925
Dépense pour mauvaises créances	(4)	-
Total des éléments qui ont une incidence sur le coût de fonctionnement net, mais qui n'ont pas d'incidence sur les autorisations	<u>(2 049)</u>	<u>59 488</u>
Ajustements pour les éléments qui n'ont pas d'incidence sur le coût de fonctionnement net mais qui ont une incidence sur les autorisations:		
Acquisition d'immobilisations corporelles	308	1 449
Augmentation des salaires payés en trop	18	-
Diminution des charges payées d'avance	(26)	(152)
Produit de l'aliénation des immobilisations corporelles	-	(16)
Autres éléments d'actifs transférés à d'autres ministères gouvernementaux	2	3
Total des éléments qui n'ont pas d'incidence sur le coût de fonctionnement net, mais qui ont une	<u>302</u>	<u>1 284</u>
Autorisations de l'exercice en cours utilisées	<u>1 062 701</u>	<u>1 016 390</u>

Conseil de recherches en sciences humaines
Notes afférentes aux états financiers
Pour l'exercice se terminant le 31 mars

b) Autorisations fournies et utilisées

(en milliers de dollars)	<u>2023</u>	<u>2022</u>
Autorisations fournies		
Crédit 5 - Subventions	1 068 573	970 628
Crédit 1 – Dépenses de fonctionnement	45 102	42 328
Contributions législatives aux régimes d'avantages sociaux des employés	4 794	4 680
Dépense des produits de la vente de biens excédentaires de l'État	-	16
Dépense des revenus en vertu du paragraphe 4(2) de la Loi sur le Conseil de recherches en sciences humaines	106	103
Moins		
Autorisations disponibles pour les années futures	(37 500)	(374)
Périmé : Subventions	(16 206)	(10)
Périmé : Dépenses de fonctionnement	<u>(2 168)</u>	<u>(981)</u>
Autorisations de l'exercice en cours utilisées	<u>1 062 701</u>	<u>1 016 390</u>

4. Crédoiteurs et charges à payer

Les crédoiteurs et charges à payer sont évalués au coût. Le tableau ci-dessous présente en détail les comptes crédoiteurs et les charges à payer du CRSH.

(en milliers de dollars)	<u>2023</u>	<u>2022</u>
Crédoiteurs - autres ministères et organismes	4 566	4 380
Crédoiteurs - parties externes	155	558
Total des crédoiteurs	<u>4 721</u>	<u>4 938</u>
Charges à payer	2 488	2 377
Total des crédoiteurs et des charges à payer	<u>7 209</u>	<u>7 315</u>

5. Revenus reportés

Les revenus reportés représentent le solde à la fin de l'exercice des revenus non gagnés résultant de montants reçus de parties externes et des intérêts sur les fonds de dotation non dépensés qui sont réservés au financement des charges relatives à des projets de recherche particuliers ainsi que les montants correspondant à des droits versés avant la prestation des services connexes.

(en milliers de dollars)	<u>2023</u>	<u>2022</u>
Solde d'ouverture	261	279
Intérêts reçus	12	2
Revenus constatés	<u>(20)</u>	<u>(20)</u>
Solde de clôture net	<u>253</u>	<u>261</u>

Conseil de recherches en sciences humaines
Notes afférentes aux états financiers
Pour l'exercice se terminant le 31 mars

6. Avantages sociaux futurs

a) Prestations de retraite

Les employés du CRSH participent au Régime, qui est parrainé et administré par le gouvernement. Les prestations de retraite s'accumulent sur une période maximale de 35 ans au taux de 2 % par année de services ouvrant droit à pension, multiplié par la moyenne des gains des cinq meilleures années consécutives. Les prestations sont intégrées dans les prestations du Régime de pensions du Canada et du Régime de rentes du Québec et sont indexées en fonction de l'inflation.

Tant les employés que le CRSH versent des cotisations couvrant le coût du régime. En raison de la modification de la *Loi sur la pension de la fonction publique* à la suite de la mise en œuvre des provisions liées au Plan d'action économique de 2012, les employés cotisants ont été répartis en deux groupes. Les cotisants du groupe 1 sont les membres existants du Régime au 31 décembre 2012 et les cotisants du groupe 2 sont les membres qui ont adhéré au Régime à partir du 1^{er} janvier 2013. Le taux de cotisation de chaque groupe est différent.

En 2022-2023, la charge s'élève à 3 131 694 \$ (3 161 909 \$ en 2021-2022). La responsabilité du CRSH à l'égard du Régime se limite à ses cotisations. Les excédents ou les déficits actuariels sont constatés dans les états financiers du gouvernement du Canada, le répondant du Régime.

b) Indemnités de départ

Précédemment, les indemnités de départ accordées aux employées étaient basées sur l'admissibilité de l'employé, les années de services et le salaire au moment de la cessation d'emploi. Cependant, depuis 2012, l'accumulation d'indemnités de départ pour les départs volontaires a cessé pour la majorité des employés. Les employés assujettis à ces changements ont eu la possibilité de recevoir la totalité ou une partie de la valeur des avantages accumulés jusqu'à présent ou d'encaisser la valeur totale ou restante des avantages au moment où ils quitteront la fonction publique. En date du 31 mars 2023, tous les règlements pour encaisser la valeur des indemnités étaient complétés. Ces indemnités ne sont pas capitalisées et conséquemment, les remboursements de l'obligation en cours seront prélevés sur les autorisations futures.

Conseil de recherches en sciences humaines
Notes afférentes aux états financiers
Pour l'exercice se terminant le 31 mars

Les changements dans les obligations au cours de l'année sont les suivants :

(en milliers de dollars)

	<u>2023</u>	<u>2022</u>
Obligation au titre des prestations constituées - début de l'exercice	97	126
Charge (gain) pour l'exercice	15	(1)
Prestations versées pendant l'exercice	(22)	(28)
Obligation au titre des prestations constituées - fin de l'exercice	<u><u>90</u></u>	<u><u>97</u></u>

7. Débiteurs et avances

Le tableau suivant présente les détails des débiteurs et des avances du CRSH.

(en milliers de dollars)

	<u>2023</u>	<u>2022</u>
Débiteurs - autres ministères et organismes	553	800
Débiteurs - parties externes	168	100
Débiteurs - employés	103	83
Débiteurs nets	<u><u>825</u></u>	<u><u>983</u></u>

Le CRSH n'a aucune provision pour créances douteuses sur les débiteurs des parties externes.

Conseil de recherches en sciences humaines
Notes afférentes aux états financiers
Pour l'exercice se terminant le 31 mars

8. Immobilisations corporelles

Toutes les immobilisations corporelles et les améliorations locatives dont le coût initial individuel est d'au moins 5 000 \$ sont comptabilisées à leur coût d'achat. Le CRSH n'inscrit pas à l'actif les biens incorporels.

Les immobilisations corporelles sont amorties selon la méthode linéaire sur la durée de vie utile estimative de l'immobilisation, comme suit :

Catégorie d'immobilisations	Période d'amortissement
Matériel informatique	3 ans
Ordinateurs achetés et logiciels développés	5 ans
Machinerie et outillage	5 ans
Autre matériel (y compris le mobilier)	7 ans
Véhicules motorisés	7 ans
Améliorations locatives	Le moindre du reste de la durée ou de la vie utile de l'amélioration

Les immobilisations en construction sont comptabilisées dans la catégorie applicable dans l'exercice au cours duquel elles deviennent utilisables et ne sont amorties qu'à partir de cette date.

(en milliers de dollars)

Catégorie d'immobilisations	Coût					Amortissement cumulé					Valeur comptable nette		
	Solde d'ouverture	Acquisitions	Aliénations	Radiations	Transferts de travaux en cours	Solde de clôture	Solde d'ouverture	Amortissement	Aliénations	Radiations	Solde de clôture	2023	2022
Matériel informatique	3 531	249	-	2 862	-	918	3 283	141	-	2 862	562	356	248
Logiciels achetés et développés	5 764	39	-	1 052	-	4 751	5 667	85	-	1 052	4 700	51	97
Matériel et outillage	392	20	-	371	-	41	372	20	-	372	20	21	20
Autre matériel (y compris le mobilier)	2 044	-	-	2 044	-	-	2 044	-	-	2 044	-	-	-
Améliorations locatives	-	-	-	-	2,293	2,293	-	57	-	-	57	2,236	-
Véhicules motorisés	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Biens en construction	2 293	-	-	-	(2 293)	-	-	-	-	-	-	-	2 293
Total	14 024	308	-	6 329	-	8 003	11 366	303	-	6 330	5 339	2 664	2 658

Conseil de recherches en sciences humaines
Notes afférentes aux états financiers
Pour l'exercice se terminant le 31 mars

9. Situation financière nette ministérielle

Une partie de la situation financière nette du CRSH est réservée et affectée à des fins particulières. Les revenus et les charges connexes sont déclarés dans l'état des résultats et de la situation financière nette.

Le Fonds des bourses de la Reine est constitué d'une dotation de 250 000 \$ établie en 1973-1974 par le Parlement en vertu du crédit 45a de la *Loi de crédits n° 5*. Les intérêts générés par la dotation sont inclus dans les revenus reportés [voir note 5]. La dotation elle-même ne représente pas une obligation envers des tiers, mais fait l'objet de restrictions selon les fins déterminées. Voici les opérations portées au compte :

(en milliers de dollars)

	<u>2023</u>	<u>2022</u>
Fonds des bourses de la Reine - restrictions	250	250
Situation financière nette en excluant le Fonds des bourses de la Reine	320	577
Situation financière nette - fin de l'exercice	<u>570</u>	<u>827</u>

10. Obligations contractuelles et engagements contractuels

Le versement des subventions et des bourses accordées pour les exercices futurs est assujéti à l'approbation des fonds par le Parlement.

La nature des activités d'exploitation du CRSH peut donner lieu à d'importants contrats pluriannuels et à des obligations en vertu desquels l'organisme sera tenu d'effectuer des paiements futurs afin de remplir ses programmes de paiement de transfert ou pour l'acquisition de biens ou services. Voici les principales obligations contractuelles pour lesquelles une estimation raisonnable peut être faite :

	2023	2024	2025	2026	2027 et ultérieurs	Total
	(en milliers de dollars)					
Subventions et bourses	483 708	298 959	208 576	136 813	225 457	1 353 513
Fonctionnement	4 711	348	165	7	-	5 231
Total	<u>488 419</u>	<u>299 307</u>	<u>208 741</u>	<u>136 820</u>	<u>225 457</u>	<u>1 358 744</u>

11. Opérations entre apparentés

En vertu du principe de propriété commune, le CRSH est apparenté à tous les ministères, organismes et sociétés d'État du gouvernement du Canada. Les apparentés peuvent également inclure des personnes qui sont des membres clés du personnel de direction ou des membres de la

Conseil de recherches en sciences humaines
Notes afférentes aux états financiers
Pour l'exercice se terminant le 31 mars

famille proche de ces personnes et des entités sous le contrôle, ou le contrôle partagé, d'un membre clé du personnel de direction ou d'un membre de la famille proche de cette personne.

Le CRSH conclut des opérations avec ces entités dans le cours normal de ses activités et selon des modalités commerciales normales. Au cours de l'exercice, le CRSH a reçu gratuitement des services communs d'autres ministères, comme il est indiqué ci-dessous.

a) Services fournis gratuitement par d'autres ministères

Au cours de l'exercice, le CRSH a reçu gratuitement des services de certaines organisations de services communs relatifs aux locaux et aux services d'audit ainsi que les cotisations de l'employeur aux régimes de soins de santé et de soins dentaires. Ces services gratuits ont été constatés comme suit dans l'état des résultats et de la situation financière nette ministérielle :

(en milliers de dollars)

	<u>2023</u>	<u>2022</u>
Locaux	803	1 672
Cotisations de l'employeur aux régimes de soins de santé et de soins dentaires	<u>2 975</u>	<u>3 079</u>
Total	<u>3 778</u>	<u>4 751</u>

Le gouvernement a centralisé certaines de ses activités administratives de manière à optimiser l'efficacité et l'efficacité de l'exécution des programmes destinés au public. Le gouvernement fait donc appel à des organismes centraux et à des organisations de services communs de sorte qu'un seul ministère fournisse gratuitement des services à tous les autres ministères et organismes. Le coût de ces services, qui comprennent les services de paie et d'émission des chèques fournis à tous les ministères et organismes par Services publics et Approvisionnement Canada, n'est pas inclus dans l'état des résultats et de la situation financière nette.

b) Administration de programmes pour le compte d'autres ministères

Le CRSH administre les fonds reçus d'autres ministères et organismes pour verser des subventions, des bourses d'études et des paiements connexes en leur nom. Durant l'exercice, il a engagé des charges de 420 562 000 \$ (439 400 971 \$ en 2021-2022) en subventions et en bourses de ce genre. Ces charges sont constatées dans les états financiers de ces ministères et organismes du gouvernement et ne sont pas enregistrées dans les présents états financiers.

c) Autres transferts d'actifs d'autres ministères

Au cours de l'exercice 2022-2023, le CRSH a reçu d'autres ministères un transfert de comptes débiteurs pour des opérations liées à des trop-perçus, dans le cadre des ajustements salariaux interministériels du système Phénix. Ces trop-perçus sont récupérés dans le contexte du processus établi de versement des salaires par les organismes.

Conseil de recherches en sciences humaines
Notes afférentes aux états financiers
Pour l'exercice se terminant le 31 mars

12. Information sectorielle

La présentation de l'information sectorielle est fondée sur le Cadre ministériel des résultats du CRSH. La présentation par secteur est fondée sur les conventions comptables décrites à la note 2, « Sommaire des principales conventions comptables ». Le tableau qui suit présente les charges engagées pour les principaux programmes, par principaux articles de dépenses et types de revenus. Voici les résultats de chaque secteur pour la période :

(en milliers de dollars)	Financement de la Recherche et Formation en Sciences Humaines	Soutien institutionnel aux coûts indirects de la recherche	Services internes	2023 Total	2022 Total
Paiements de transfert					
Subventions et bourses	559 834	451 487	-	1 011 321	905 816
Charges de fonctionnement					
Salaires et avantages sociaux	27 836	785	15 094	43 715	41 375
Logement et locations	71	4	1 299	1 374	2 242
Services professionnels et spécialisés	1 924	94	2 835	4 853	3 700
Transport et communications	148	5	280	433	378
Information	577	29	589	1 195	615
Amortissement des immobilisations corporelles	-	-	782	782	848
Acquisition de matériel et d'outillage	115	7	692	814	36
Réparation et entretien	5	-	40	45	686
Services publics, fournitures et approvisionnements	8	-	33	41	45
Autres	-	-	5	5	20
Total - Charges de fonctionnement	30,684	924	21 649	53 257	49 946
Total - Charges	590 518	452 411	21 649	1 064 578	955 761
Revenus					
Revenus divers	-	-	130	130	143
Total des revenus	-	-	130	130	143
Coût net des activités avant le financement du gouvernement et les transferts	590 518	452 411	21 519	1064 448	955 618